

L'ÉCLOSION

Plusieurs camarades de Tiani sont les descendants des militaires du 15 avril 74

Avènement du Cnsp au pouvoir, une renaissance du Cms de Seyni Kountché ?



Éditorial

État de putréfaction

Lors des interviews en langues nationales qu'il a accordées aux médias d'État il y'a quelques semaines, le Général Abdourahamane Tiani avait demandé à la population de les aider (le Cnsp) à faire le bon choix des membres de la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (Coldeff) pour une bonne réussite de l'opération. Ces propos du chef de l'Etat démontrent l'état de putréfaction dans lequel la gouvernance du Pnds-Tarayya a plongé la société nigérienne dont l'élite. Le Président Tiani, en disant cela, informe les nigériens sur la très grande difficulté à laquelle lui et ses camarades du Cnsp buttent dans la gestion des affaires publiques. En termes clairs, il disait simplement que dans ce Niger, il est difficile de mettre la main sur les bonnes personnes tant les mœurs sont corrompues, la malhonnêteté et la recherche du gain facile (l'illicite) sont devenues les choses les mieux partagées dans notre pays. Rien d'étonnant quand on sait la manière par laquelle Issoufou Mahamadou et Mohamed Bazoum ont géré le pays cette dernière..

Suite P. 2



Nominations aux fonctions de l'État

Les choix du Cnsp ne rassurent pas trop les citoyens

La gestion du maire de la commune rurale de Gangara décriée

Sur 10 motos destinées aux animateurs, 2 ont pris une autre destination

Le Niger de retour sur la scène internationale

Les dirigeants de la Cédéao diluent leur hostilité

Statut de l'enfant naturel au Niger

Entre protection juridique et stigmatisation sociale

Nominations aux fonctions de l'État

Les choix du Cnsp ne rassurent pas trop les citoyens

Par : A. Razak Harouna

Avant l'avènement du Cnsp au pouvoir, les nigériens étaient plongés dans une situation pénible sous le règne de la renaissance. Et c'est pour ne pas laisser le pays s'effondrer ou laisser son peuple continuer à vivre l'enfer terrestre que les militaires ont décidé de reprendre le contrôle du pays. Pour mener à bien leur mission, les nouvelles autorités sont en train de nommer des personnalités aux différents postes, suite à la dissolution des institutions de la 7ème République. Mais, force est de constater que bien que les nigériens croient en la bonne foi du Cnsp et du gouvernement de Ali Mahaman Lamine Zeine, de redresser le pays, les décrets de nominations sont loin de faire l'unanimité.

Meurtris ces 10 dernières années, les nigériens attendent impatiemment chaque conseil des ministres de parcourir les listes nominatives aux différents postes,



pour voir dans quelles mains sera confiée leur destinée. Inquiets sont les nigériens à chaque fois qu'ils aperçoivent le nom d'un ancien militant du régime déchu du moins un militant du PNDP Tarayya ou encore des personnes non compétentes ou ne jouissant pas d'une bonne moralité. Cela est tout à fait logique car comme disent les Haussa « wanda muciji ya sara in yaga iggiya tsoran ta yake, autrement dit celui qui a été mordu par un serpent a peur de la corde ». Donc, l'inquiétude des nigériens est bien normale et

compréhensible. Et l'assertion selon laquelle « les mauvaises habitudes ont la vie dure » est plus qu'une évidence.

A la création de la Commission de Lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (Coldeff), grand était l'espoir des nigériens quant à l'efficacité de cette commission de veiller tous ceux qui ont mis à mal le pays et éprouver durement son peuple rendent comptes. Pour une commission aussi importante que la Coldeff, le Conseil National Pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) a misé sur 35 membres. Néanmoins, Sitôt les membres de ladite commission annoncés, Sitôt ont surgi des révélations suscitant des contestations.

Et pour cause, certains membres sont loin de convaincre qu'ils méritent de siéger à la Coldeff. En effet certains membres qui sont censés assainir le pays ont déjà les mains sales. Ceux-là ne rassurent point les nigériens car, on le sait, il est difficile voire impossible «

d'arrêter un délinquant en étant soi-même délinquant. »

Nous espérons que le Cnsp prendra en compte les doléances des Nigériens, afin de continuer à renouer avec leur soutien et confiance. Un Niger nouveau, l'on en rêve tant, et la case départ, on craint fort d'y retourner. Et pour conserver le soutien populaire dont ils jouissent, il faut que les membres du Cnsp soient plus sûrs dans leurs choix, car c'est très facile de deviner le futur de certains en tenant compte de leur passé.

Cependant, selon des sources bien informées, les membres de la Coldeff décriés seront remplacés par d'autres. C'est même ce qui a retardé la prestation de serment initialement prévue pour la semaine dernière.

L'ÉCLOSION

Suite de l'éditorial

décennie. Pourtant, malgré la prudence dont elles ont fait montre, les nouvelles autorités n'ont pu s'éviter de tomber dans le panneau, comme on dit. De prudence, Dieu sait, qu'elles en ont eu car entre l'ordonnance 2023-09 du 13 septembre 2023 qui crée la Coldeff et la publication de la liste des membres intervenue le vendredi 3 novembre 2023, 50 bons jours soit presque 2 mois s'étaient écoulés. Preuve que la recherche et l'identification des bonnes personnes n'ont pas été aisées.

En dépit de cela, aussitôt après la publication de ladite liste, des voix se sont élevées çà et là pour dénoncer certains noms dont les porteurs ont une moralité douteuse s'ils n'ont pas un contentieux en justice. La mise en place de la Coldeff devant intervenir vendredi dernier a dû être reportée à une date ultérieure pour, apprend-on, extraire les vers du fruit. Ça, c'est seulement à l'échelle d'un petit groupe de 35

personnes. Mais déjà, il s'avère extrêmement difficile de trouver les hommes et femmes qu'il faut. Imaginons à l'échelle du pays avec tout ce que l'on compte de postes de responsabilité et de directions à pourvoir en hommes et femmes.

C'est dans ce contexte que des voix s'élèvent pour dénoncer la nomination des Forces de défense et de sécurité (Fds) à certains postes clefs habituellement occupés par les civils. En plus de disposer aussi de grands diplômés dans tous les domaines, les Fds peuvent paraître moins enclins au détournement de deniers publics mais surtout, le Cnsp a la chance de les connaître individuellement et pouvoir juger de leur intégrité et de leur patriotisme. Comment faire marcher un pays a fortiori le faire progresser lorsque la corruption et les vols de biens et deniers publics sont si répandus voire endémique qu'il est difficile de mettre la main sur des personnes qui méritent qu'on leur confie une responsabilité publique ? Imaginons si on devait

remplacer tous les maires des 266 communes du Niger, où trouver les administrateurs délégués dont on est sûr qu'ils ne feront pas pire que les actuels locataires de nos mairies qui sont blâmables pour beaucoup d'entre eux ? Faut-il supprimer carrément ces mairies dont la proximité avec la population garantie la présence de l'Etat dans le Niger profond ?

Ce qui est sûr, comme on l'avait dit bien avant, le régime qui succédera à la Renaissance du Pnds-Tarayya aura tout le mal du monde à bien gérer la cité quelle que soit sa volonté de bien faire. Aujourd'hui, le Cnsp est confronté à ce problème avec les mauvaises habitudes et pratiques érigées en mode de gouvernance depuis plus de 10 ans. Et, hélas, on ne peut changer cela du jour au lendemain. Il faut forcément un travail méticuleux de fourmis pour, d'abord sur le court terme, prendre possession de l'appareil de l'Etat avec les quelques rares hommes et femmes de valeurs, et engager les réformes permettant de

bousculer les habitudes et changer les mentalités sur le moyen et le long terme. L'on peut dès lors comprendre pourquoi, au-delà de l'effet des sanctions criminelles dont notre pays est victime, l'on a l'impression que les choses ne bougent pas comme on l'aurait souhaité. En vérité, le Cnsp a hérité d'un pays où tout est à refaire y compris l'Homme. Ce dernier, si on ne peut le recréer, il faut le remodeler afin qu'il prenne la forme du nouveau contexte et la direction de la nouvelle ambition. Ce travail, soyons honnêtes, ne peut se faire en 3 ou 12 mois.

Notre société est profondément malade et a besoin d'une cure voire d'une chirurgie délicate au cours de laquelle le médecin doit constamment garder à l'esprit qu'il est hors de question qu'il perde le patient : il n'a d'autre choix que guérir le malade quitte à le faire lentement mais sûrement s'il le faut si non lui-même perdra la vie avec son patient.

Plusieurs camarades de Tiani sont les descendants des militaires du 15 avril 74

Avènement du Cnsp au pouvoir, une renaissance du Cms de Seyni Kountché ?

Par : Ibrahim YERO

Plusieurs similitudes sont possibles entre le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (Cnsp) et le Conseil militaire suprême (CMS). Le second a dirigé le Niger pendant plus d'une décennie. Le premier est au pouvoir depuis le 26 juillet 2023. La première similitude est sans doute les contextes dans lesquels les 2 conseils ont pris le pouvoir. Seyni Kountché et ses camarades du Cms ont arraché le pouvoir aux civils qui se déchiraient à cause de la politique dans une animosité d'une rare violence entre le PPN-RDA de Diori Hamani alors président de la République et le Sawaba de Djibo Bakari, opposant au régime en place. Les questions politiques primaient sur tout le reste si bien que le pays était profondément divisé et risquait de plonger dans une guerre civile. Même la famine de 1973 n'a pu rappeler aux gouvernants de l'époque qu'avant toute chose leur responsabilité première était de mettre les citoyens à l'abri de la faim et de la soif. Quand le Cnsp a pris le pouvoir il y'a 3 mois, 4 millions de Nigériens étaient en insécurité alimentaire et nécessitaient une aide des organisations humanitaires internationales. L'insécurité liée au terrorisme était aux portes de Niamey la capitale et la région de Tillabéri se vidait de sa population du fait des exactions des groupes armés terroristes. Si le spectre d'une guerre civile ne semblait pas planer de façon imminente sur le Niger, l'unité nationale et la cohésion sociale étaient en revanche mises à mal, la division régnait dans toutes les sphères de la société nigérienne. L'autre point commun au CMS et au Cnsp est l'humilité et la modestie qui caractérisent leurs présidents respectifs. Au temps de Seyni Kountché, on n'osait chanter les gloires du chef de l'Etat qu'il était mais tout le mérite de la gouvernance revenait à l'équipe dirigeante : le Conseil militaire suprême dont il était le chef. Dans toutes ses sorties médiatiques, le Général de brigade Abdourahamane Tiani utilise toujours le pronom "nous" pour désigner les membres du Cnsp à chaque fois qu'il parle de décisions prises au sommet de l'Etat. Dans leurs commentaires, les médias publics aussi mettent toujours en avant le Cnsp et le gouvernement en lieu et place du "chef de l'Etat, Son Excellence ..." comme ils savent si bien le faire avec le régime du Pnds-Tarayya. Quatrième similitude, dès sa prise du pouvoir en 1974, Seyni Kountché avait fait du départ des forces militaires françaises stationnées au Niger une de ses priorités. Le Cnsp a exigé le retrait des militaires français du Niger une semaine après le 26 juillet.



Général de brigade Abdourahamane Tiani

Le Cnsp, un Cms bis ?

Il serait difficile de l'affirmer tant les contextes diffèrent fondamentalement. Au lendemain des indépendances, faire un coup d'Etat pour prendre le pouvoir était synonyme pour les militaires de le gérer jusqu'à ce qu'ils subissent eux-mêmes un autre coup d'Etat. Il n'y avait pas cette exigence de démocratie ni des peuples d'Afrique ni de la fameuse communauté internationale qui depuis les années 90 a décidé d'imposer aux pays africains son mode de gouvernance préféré : la démocratie. C'est pourquoi, le Général Seyni Kountché est resté au pouvoir jusqu'à sa mort le 10 novembre 1987. Et de nos jours, lorsqu'il y'a coup d'Etat, on parle toujours de "transition militaire" pour conditionner les esprits à ne même considérer les régimes militaires comme un mode de gouvernance d'un pays. Et, le Général Tiani, pour ménager la Cédéao et la communauté internationale, a dû annoncer que son pouvoir n'excèdera pas 3 ans au maximum avant le retour des civils aux affaires.

Jusqu'à la mort du Président Kountché, les libertés publiques étaient restreintes et contrôlées par l'appareil de l'Etat. Aujourd'hui, la liberté d'expression est un droit avec lequel n'importe quel régime est obligé de compter surtout en cette ère de l'Internet et des réseaux sociaux. D'ailleurs, le Citoyen nigérien au temps de Kountché n'est pas le même qu'aujourd'hui. Si le premier est docile et était convaincu que la gestion de l'Etat est l'affaire exclusive du chef de l'Etat, le second sait désormais que le pouvoir est exercé à son nom et qu'il en est le véritable détenteur. Ce faisant, le Citoyen d'aujourd'hui se donne un droit de regard sur la gestion de la chose publique, conteste certaines décisions et se donnent même les moyens de se faire entendre, écouter.



Feu Général Seyni Kountché

Les fils remplacent les pères

Plusieurs membres du Cnsp sont les enfants des militaires qui composaient le Cms. Les noms de Toumba, Mody, Adamou Harouna etc. rappellent à ceux qui ont vécu la période Kountché beaucoup de choses. Il faut dire que depuis la mort de Seyni Kountché il y'a 36 ans, les nigériens sont encore nostalgiques de son règne. La rigueur, l'austérité, l'intégrité, le patriotisme, l'inébranlable engagement en faveur de l'intérêt général qui le caractérisaient continuent d'émerveiller ses compatriotes surtout après le règne catastrophique de la renaissance du Pnds-Tarayya à travers Issoufou Mahamadou et Mohamed Bazoum. Il n'y a donc rien de surprenant que les membres du Cnsp choisissent comme modèle l'incomparable Seyni Kountché comme Ibrahim Traoré du Burkina Faso tente de marcher dans les pas de l'icône Thomas Sankara. Les membres du Cnsp dont certains sont les descendants directs des militaires du Cms qui avaient servi le Niger aux côtés de Kountché auront toutes les raisons de vouloir laisser à la postérité une gouvernance qui aura marqué la fin de la descente aux enfers du Niger mais aussi sa remise sur les rails du progrès et du développement qui seront irréversibles. D'ailleurs, la manière dont le 36e anniversaire de son décès a été particulièrement célébré sur les médias publics avec des rappels historiques, des interviews de ses anciens collaborateurs etc. conforte bien cette analyse.

Ce qui est sûr, la gestion du Cnsp tente de ressembler à celle de feu Seyni Kountché. Le temps n'est certes pas venu pour faire une comparaison ni même juger la gouvernance actuelle du fait non seulement qu'elle n'a que 3 petits mois mais aussi avec les sanctions criminelles de la France à travers la Cédéao et l'Uemoa. Et le temps nous dira si le Général Tiani sera, pour le Niger, un autre Seyni Kountché ou pas.

PORTRAIT

Olga Kouassi : Pionnière de la certification en Afrique et Ambassadrice de la Qualité

L'Afrique fait un pas de géant vers l'amélioration de la qualité et de la conformité grâce à des pionniers tels qu'Olga Kouassi. En tant que Directrice générale de Bureau norme audit (BNA) de Côte d'Ivoire, Olga Kouassi a pris l'initiative de devenir le premier certificateur africain dans le cadre de la norme Journalism Trust Initiative (JTI). Cette réalisation est une étape cruciale vers la création d'un journalisme de qualité et la promotion de la confiance dans le secteur médiatique en Afrique.

Le Pionnier de la Certification en Afrique

Bureau norme audit (BNA), dirigé par Olga Kouassi, se distingue en tant que premier organisme de certification accrédité en Afrique de l'Ouest et centrale. L'OC est accrédité selon les normes ISO 17065 et 17021-1, ce qui garantit des services d'évaluation de la conformité de la plus haute qualité. La mission principale de BNA est d'amener les petites et moyennes entreprises (PME) et les petites et moyennes industries (PMI) à respecter les normes internationales grâce à des services de certification crédibles et personnalisés.

Parmi les services de certification offerts par BNA, on retrouve la Certification ISO 9001, ISO 22000, HACCP, GLOBALG.A.P., Rainforest Alliance (RA), et la Journalism Trust Initiative (JTI). En outre, BNA élabore des labels privés pour des organismes nationaux et privés, notamment NORMALISS et le Label Fruits Qualité Côte d'Ivoire (LFQCI). BNA s'engage à offrir des services de certification sur mesure, grâce à un processus d'évaluation transparent, rigoureux, et impartial.

La certification est une étape cruciale pour garantir la qualité des produits, des personnes, et des organisations. Olga Kouassi, en tant que Directrice générale de BNA, s'engage à ce que la mission de l'organisme reste une priorité à tous les niveaux. Elle insiste sur l'importance



tance de l'éthique, de la rigueur, de la qualité, et du respect des partenaires.

La Certification JTI : Un Pas de Géant pour le Journalism en Afrique



La Journalism Trust Initiative (JTI) est un référentiel international développé par Reporters sans frontières (RSF) pour mesurer la fiabilité du journalisme. Elle encourage les rédactions à adhérer à des normes journalistiques strictes, à un cadre éthique, et à des principes d'indépendance. La JTI incite les médias à améliorer leurs processus éditoriaux, leurs performances, et leurs normes éthiques pour offrir un journalisme de qualité.

Cette initiative permet aux consommateurs, citoyens, régula-

teurs, investisseurs, donateurs, secteur privé (annonceurs et distributeurs) d'identifier et de récompenser le journalisme digne de confiance. La JTI vise à assainir l'espace informationnel grâce à un

meilleur

Olga Kouassi croit fermement que l'avenir de l'Afrique réside dans une intégration plus profonde au commerce international. L'expérience a montré que malgré les multiples politiques de développement, l'Afrique reste principalement consommatrice de biens et de services en provenance de l'extérieur, alors que le continent regorge de produits répondant aux besoins de ses citoyens.

Olga Kouassi, en tant que directrice générale de BNA, s'engage à aider les populations à améliorer leur qualité de vie et à accompagner les décideurs dans la recherche de solutions adaptées. Elle considère que le développement économique et social des pays africains passe nécessairement par la production, la commercialisation, et la consommation de produits de qualité, réalisés par des ressources humaines de qualité, le tout dans un environnement de qualité.

L'initiative de certification JTI de BNA marque un tournant dans l'histoire du journalisme en Afrique. Olga Kouassi est à l'avant-garde de cette transformation, avec une vision claire de l'importance de la qualité et de la confiance dans les médias. Son engagement envers un avenir meilleur pour l'Afrique est une source d'inspiration pour nous tous.

L'Engagement pour un avenir

La gestion du maire de la commune rurale de Gangara décriée

Sur 10 motos destinées aux animateurs, 2 ont pris une autre destination

Par : A. Razak Harouna

Que tous ceux qui doutent de la décision du gouvernement de la transition de garder les maires à leurs postes soient ici réconfortés dans leur position. Les fils spirituels de la renaissance n'arrivent toujours pas à oublier les antivalleurs et les mauvaises manières de leur défunte gouvernance. Bien étant maintenus par le gouvernement de la transition, certains maires gouvernent mal et à leur guise comme si Mohamed Bazoum est toujours sur son fauteuil présidentiel. C'est du moins ce que laisse croire Moussa Dadde, le maire de la commune rurale de Gangara (région de Zinder) militant du PNDS-Tarayya.

Les faits

Il y'a 2 ans, l'ONG « Action pour le bien-être » (APBE) de la région de Zinder a mis sur pied une équipe de 10 animateurs pour sensibiliser la population sur les « techniques de communications et plaidoyer, violences basées sur le genre, leadership féminin, culture de la paix, genre et droits humains, prévention et gestion non violentes des conflits, citoyenneté et vie associative, etc. » Depuis lors, ces animateurs se sont mis à la tâche en sensibilisant la population dans leurs villages respectifs. Maman Shekarau, 47ans, fait partie de ces animateurs, il est chargé de sensibiliser à Garin Addua, une localité de la commune de Gangara. « Ça fait à peu près 2 ans que je sensibilise les gens de mon village. Pour nous faciliter la tâche, les responsables du projet nous ont donnés des téléphones portables pour que nous puissions envoyer les photos de nos différentes activités. Ils nous ont aussi promis une moto pour chaque animateur afin de nous faciliter les déplacements », raconte-t-il.

Chose promise, chose due, les 10 motos sont arrivées à la commune de Gangara. « Malheureusement



Les animateurs ayant reçu leur moto

notre joie n'a duré que le temps de l'annonce de la nouvelle car à notre grande surprise, mon collègue Issoufou Souley et moi n'avons pas reçu nos motos comme promis », se désole Maman Shekarau. Lorsqu'il a voulu connaître la raison de cette discrimination, l'animateur communal, Lawali Adamou lui a dit d'aller « demander au maire Moussa Dadde » qui a décidé de la clef de répartition des motos. Chose qu'il s'empressa de faire pour s'entendre dire « on m'a demandé de distribuer les motos aux jeunes », répond, sur la défensive, le maire de Gangara. Selon Maman Shekarau, il a demandé au maire pourquoi seuls 2 des 10 animateurs n'ont pas reçu leurs motos et surtout pourquoi, lesdites motos ont plutôt été remises aux fils de 2 conseillers de la commune rurale ? « J'ai tranché la répartition et nul ne pourra me faire revenir sur ma décision », lui aurait-il répondu.

Informé de la situation, et pour en savoir davantage, nous nous sommes rendus à Zinder pour échanger avec le coordinateur régional de l'Ong « Action pour le bien-être » qui a offert les motos. Là, nous apprenons que « les motos ne sont pas forcément destinées aux animateurs » et qu'il y'a des critères préétablis pour en bénéficier. Ces critères sont : « être jeune, être de la zone, être membre actif des structures communales (APBE, espace citoyen, Club d'immitrat, plate-forme multi-acteurs ...) et aussi et surtout être militant de la paix c'est-à-dire sensibiliser sur la

gestion non-violente des conflits.

Or, on l'a vu plus haut, Maman Shekarau remplit tous ces critères en dehors de l'âge. Et même là, le maire n'a pas tenu compte du critère d'âge, car Mamudi Harouna, l'animateur d'Intchilik est de 1979, aujourd'hui il est âgé de 44 ans, et a pourtant bel et bien reçu sa moto. Ce qui est aberrant, c'est de voir que pour le seul critère de l'âge, 2 animateurs rompus à la tâche sont mis à l'écart et que les 2 motos soient finalement remises à 2 enfants de conseillers élus de la commune rurale de Gangara c'est-à-dire des collaborateurs directs du maire Moussa Dadde. Or, les bénéficiaires ne sont ni animateurs encore moins des « membres actifs et militants de la paix » comme exigé par les critères. D'ailleurs, quant à Abdusalam Mutari, (l'un des fils des conseillers du maire), il était en Algérie pendant un bon moment, pendant que les animateurs sensibilisaient dans leurs localités et à peine trois mois après son arrivée, il a reçu une moto. Il y'a donc présomption de détournement d'objectif voire de népotisme qu'une inspection pourrait permettre d'éclaircir.

En outre, l'attitude du maire de la commune rurale de Gangara inquiète certains de ses concitoyens qui l'accuse de n'en faire qu'à sa tête et de continuer à se croire « tout puissant et intouchable » comme lorsque son parti, le PNDS-Tarayya était aux commandes de l'Etat.

D'ailleurs cette affaire de moto n'est pas la seule qui entache la



M. Moussa Dadde, Maire Gangara

crédibilité du maire si bien que l'animateur communal, Lawali Adamou accuse les maires de ne pas « favorables aux aides que les différents projets apportent dans les zones ». Et puisqu'il vit à Gangara, la commune dirigée par Moussa Dadde, difficile de ne pas faire le lien. Selon Issoufou Souley, un habitant de la commune de Gangara, les responsables d'un projet dénommé « Club d'immitrat » leur aurait donné une information par message dans un groupe WhatsApp. Ces responsables leur auraient affirmé « avoir remis au maire Moussa Dadde » de « l'arachide et des machines pour en extraire l'huile au profit des villages membres du projet dont fait partie Gobroua et Garin-addua ». Et selon lui, jusqu'à présent lesdits villages (Gobroua et Garin-addua) n'ont pas reçu la donation. Si ça se trouve, cela supposerait qu'il y'a soit une volonté de retarder l'acheminement du don malgré son importance pour la population soit une intention de détournement d'objectif là aussi ou de détournement tout court.

L'un dans l'autre, le Gouverneur de la région de Zinder devrait jeter un coup d'œil dans la gestion de la mairie de Gangara pour investiguer sur ce qui s'y passe et prendre éventuellement les mesures conservatoires nécessaires pour « limiter la casse », comme on dit. Cela, en attendant le travail de la Coldeff qui va certainement s'intéresser à la gestion de toutes les mairies issues des dernières élections.

Ukraine : les véritables origines de la guerre (2^e partie)

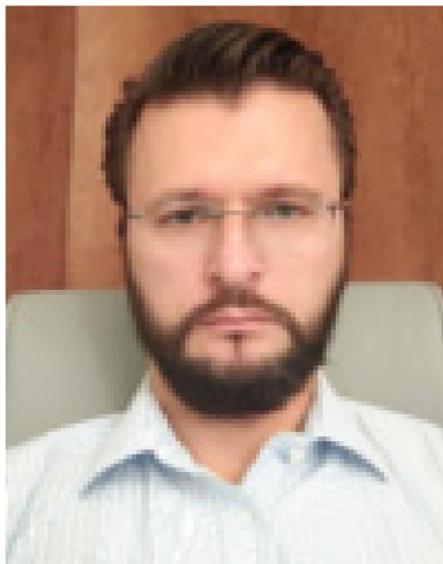
Oleg Nesterenko est Président du Centre de Commerce et d'Industrie Européen (CCIE). Il est, entre autres, spécialiste de la Russie et ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris. Il est l'auteur de cet article que nous vous proposons de découvrir en plusieurs parties dans nos parutions. Dans une analyse sans complaisance, Oleg Nesterenko qui connaît bien les relations entre l'Europe, la Russie et les USA nous aide à comprendre les véritables enjeux de la guerre destructrice en Ukraine entretenue par les puissances occidentales au détriment du monde entier qui vit les conséquences directement ou indirectement.

Les actions conjointes et synchronisées de la Russie, de la Chine et des pays de l'OPEP sur le chemin de la dédollarisation progressive ont pris de l'ampleur avec le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a fait sauter les masques et auront, à terme, un effet d'avalanche quasi inévitable vis-à-vis de la domination monétaire américaine, car les banques centrales de nombreux pays sont incitées à repenser la logique de l'accumulation de réserves, ainsi que du bien-fondé d'investissement dans des obligations du Trésor américain.

Déclaration de guerre

La guerre sur le territoire de l'Ukraine contre la Russie et la future guerre imminente qui se prépare dans l'Asie Pacifique contre la Chine ne sont rien d'autre qu'une partie de la réaction des USA qui considèrent l'action de la Russie et de la Chine contre la domination mondiale de la monnaie américaine comme une véritable déclaration de guerre.

Et les Etats-Unis ont parfaitement raison de prendre cette déclaration plus qu'au sérieux, car la revente massive des bons de trésor américain jumelée avec la destitution progressive du système des pétrodollars par les puissances telles que la Russie et la Chine n'est rien d'autre que le début de la fin de l'économie américaine, telle qu'on la connaît depuis la fin de la seconde guerre mondiale – début de la fin des Etats-Unis, tels qu'on les connaît aujourd'hui.



Les pays qui ont osé par le passé mettre en danger la domination mondiale par le système monétaire américain ont payé leur audace avec un prix on ne peut plus radical.

Sauf que la Fédération de Russie, de même que la République Populaire de Chine, sont des puissances militaires qui ne peuvent, en aucun cas, être attaquées directement – ce qui vaut le suicide. Seules les guerres par procuration et les guerres hybrides peuvent être menées contre la puissance russe et la puissance chinoise.

Aujourd'hui nous sommes dans la « phase russe », demain nous serons dans la « phase chinoise ».

Il est important de souligner que la guerre en Ukraine n'est nullement la première, mais la troisième grande guerre du dollar américain, sans compter deux guerres « froides » de la monnaie américaine.

Quelles sont ces guerres, hormis celle qu'on connaît aujourd'hui ?

Ce sont la guerre d'Irak et la guerre de Libye. Et les deux guerres « froides » du dollar sont les guerres contre l'Iran et contre le Venezuela.

La première grande guerre du dollar

En parlant de la première guerre du dollar qui est la guerre d'Irak, il faut mettre de côté la fameuse fiole d'anthrax imaginaire que le secrétaire d'Etat américain Colin Powell a brandi à l'ONU, le 5 février 2003, afin de détruire le pays et de massacrer le peuple irakien, et de rappeler les faits. Les faits qui sont très éloignés de la fantaisie américaine.

Au mois d'octobre de l'an 2000, le président irakien Saddam Hussein a fait une déclaration qu'il ne souhaite plus vendre son pétrole contre les dollars américains, mais unique-

ment contre les euros.

Une telle déclaration valait la signature de son arrêt de mort.

Selon une étude poussée de American Civil Liberties Union et du Fond américain de l'Indépendance du journalisme, qu'entre 2001 et 2003 le gouvernement américain a fait 935 déclarations mensongères concernant l'Irak, dont 260 directement par George W. Bush. Et parmi les 260 déclarations du mensonge prémédité du président américain, 232 ont été sur la présence en Irak d'armes de destruction massive inexistantes.

La fiole de Colin Powell, après 254 déclarations mensongères de ce dernier du même propos, n'a été que le point culminant d'une longue et laborieuse préparation de l'opinion publique nationale et internationale en vue d'un imminent déclenchement de l'extermination de la menace irakienne portée à la monnaie américaine.

Et, lorsqu'en février 2003, Saddam Hussein met sa « menace » à exécution en vendant plus de 3 milliards de barils de pétrole brut pour le montant de 26 milliards d'euros - un mois plus tard, les Etats-Unis procèdent à l'invasion et la destruction totale de l'Irak, dont on connaît les conséquences tragiques avec l'anéantissement de l'intégralité de l'infrastructure du pays et tant de morts parmi la population civile.

Même à ce jour, les USA affirment fermement que cette guerre n'a strictement rien à avoir avec la volonté de l'Irak de s'affranchir du système des pétrodollars. Vu l'impunité judiciaire la plus totale des crimes contre l'humanité commis par les gouvernements successifs des Etats-Unis, ils ne se donnent même pas la peine de les couvrir par des récits ne serait-ce que peu crédibles aux yeux de la communauté internationale.

Les faits sont parfaitement connus et on pourrait s'en arrêter là. Mais, pour que le procédé de « défense » des intérêts américains, dont l'actuelle guerre en Ukraine soit encore plus claire, parlons également de l'avant-dernière – seconde grande guerre du dollar qui est la guerre de Libye.

La seconde grande guerre du dollar Six années se sont écoulées depuis

l'anéantissement de la menace irakienne – une nouvelle menace existentielle pour le dollar américain est apparu en la personne de celui qui a refusé de tirer la leçon du destin tragique de Saddam Hossein : Mouammar Kadafi.

En 2009, alors à la présidence de l'Union Africaine, Mouammar Kadafi propose aux États du continent africain une véritable révolution monétaire qui avait toutes les chances de réussir pour changer le destin du continent et qui été accueilli avec un grand enthousiasme : se soustraire de la domination du dollar américain en créant une union monétaire africaine dans laquelle les exportations du pétrole et autres ressources naturelles africaines soient payées principalement par le dinar-or – une nouvelle monnaie à créer et qui serait fondée sur les actifs financiers et les réserves d'or des fonds souverains du continent.

Suivant l'exemple des pays arabes de l'OPEP ayant leurs propres fonds souverains pétroliers, d'autres pays africains producteurs de pétrole, commençant par les géants pétroliers et gaziers l'Angola et le Nigeria, ont lancé des processus de la création de leurs propres fonds nationaux constitués des revenus tirés des exportations pétrolières. En tout, 28 nations productrices de pétrole et de gaz africains étaient parties prenantes du projet.

Kadafi, pourtant, a commis une erreur stratégique de calcul qui a non seulement « enterré » le dinar-or, mais également lui a coûté la vie.

Il a sous-estimé le fait qu'il était totalement exclu que ce projet se réalise, d'une part, pour l'Etat américain et, d'autre part, pour « l'état profond » de Wall Street et de la City de Londres.

Car, non seulement il mettait en danger existentiel la monnaie américaine, mais, en plus, privait les banques new-yorkaises et de la City du brossage habituel de trillions de dollars provenant des exportations de matières premières du continent africain. Le Royaume-Uni était donc en parfaite symbiose avec les USA dans sa volonté de destruction du pouvoir-auteur de la menace.

À suivre...

Statut de l'enfant naturel au Niger

Entre protection juridique et stigmatisation sociale

Par : Balkissa Ibrahima

« Maman, où est mon papa ? » Cette question revient comme un refrain dans la bouche de la petite Imane, 4 ans. Une question récurrente qui, en plus de mettre très mal à l'aise Fourrera lui rappelle des mauvais souvenirs qu'elle souhaite oublier à jamais. Si la fillette est dans son bon droit de réclamer son père, sa mère hélas n'a pas de réponse à cette embarrassante interrogation qui frise la revendication.

Fourrera, à peine sortie de la puberté est tombée follement amoureuse de Hassan, un homme de 30 ans alors qu'elle n'avait que 18 ans. Après dix mois de relation, elle découvre en mars 2018 qu'elle est enceinte car trois mois se sont déjà écoulés sans qu'elle ne voie son cycle menstruel. Évidemment, la première personne qu'elle informa de sa situation est son bien aimé Hassan. Mais la réaction de ce dernier a été un véritable choc pour elle : « *tu ne peux pas tomber enceinte, tu dois avorter ou aller chercher le père de ton enfant ailleurs. En tout cas, pas moi !* ». La jeune fille n'en croyait pas ses oreilles. Comment Hassan, qui hier seulement lui chantait son amour a pu prononcer de telles paroles ? « *J'étais dévastée, c'était comme si le monde s'écroulait autour de moi. J'avais l'impression d'étouffer, de m'évanouir* », raconte-t-elle.

C'est ainsi que Fourrera s'est retrouvée toute seule à gérer une situation qui l'a dépassé. Faisons l'économie de toutes les péripéties qu'elle a vécu avant l'accouchement par césarienne de la petite Imane qui a dû porter le nom de son grand-père maternel à la place de celui de son géniteur. Quelques années plus tard la jeune fille qui s'est remise de cette situation a pu reprendre ses études à l'université et pensait avoir définitivement tourné cette sombre page de sa vie. Hélas, son accalmie n'aura duré que trois petites années car dès qu'Imane a commencé à parler, elle ne cesse de réclamer son père dont sa mère non plus n'a pas de nouvelles depuis belle lurette. Et c'est là, l'une des premières difficultés auxquelles font face les enfants naturels dans notre pays. Ils sont nombreux à se retrouver sous la charge entière de leur seule maman qui devra se débat-



tre pour les éduquer.

Ceci pousse beaucoup de jeunes filles à avorter leurs grossesses ou à commettre l'infanticide, cette odieuse pratique consistant à tuer un nouveau-né.

Discrimination et stigmatisation

En début de cette année 2023, Rachida, 29 ans, a préféré interrompre sa grossesse de deux mois pour éviter, dit-elle, l'humiliation que constitue le fait d'avoir un enfant hors mariage dans notre société. Pour ça, elle dit ne pas « regretter pas d'avoir payé 70.000 FCFA à une sage-femme de la ville Niamey » pour se débarrasser de sa grossesse. D'humiliation, les filles mères en subissent au Niger. Elles sont qualifiées de dévergondées voire de prostituées et considérées, dans bien des cas, comme des sources de honte pour leurs familles.

Les innocents enfants ne sont pas non plus à l'abri des stéréotypes avec lesquels ils vivent souvent toute leur vie en société. D'ailleurs, on les appelle « *bâtards* », « *Zinayzé* » (enfant de fornication en langue zarma) ou « *chegué* » en hausa.

« *Dans la compréhension de la société nigérienne, le mariage est le seul cadre unanimement, socialement, culturellement et religieusement admis dans lequel on peut concevoir un enfant* », explique M. Alou Ayé, sociologue-communicateur.

La pesanteur sociale est si forte que même devenu adulte l'enfant né hors mariage fait face à moult discriminations. C'est le cas de Roumana une jeune fille de 30 ans : « *Quand je reçois des demandes en mariage, tout de suite on fait comprendre à la personne que je suis née hors ma-*

riage. J'ai perdu plusieurs prétendants ainsi. » En outre, Roumana se plaint aussi qu'à chaque rencontre familiale (cérémonies de baptême ou mariage etc.), les autres membres de sa famille la présentent comme « *l'erreur de jeunesse* » de ses parents.

L'enfant de sa mère

Considéré dans la plupart des cas comme « une honte » pour la famille, la naissance de l'enfant naturel n'est pas accueillie avec joie tant dans la famille de la mère que celle du père. Généralement, la grossesse est cachée par la fille et il arrive bien souvent que les parents ne s'en rendent compte qu'au moment de l'accouchement. Même si dans des rares cas les deux familles s'accordent à célébrer avec faste la naissance d'un enfant naturel, le plus souvent cela se fait dans la plus grande discrétion, dans l'intimité familiale, histoire de ne pas trop attirer les regards sur la « honte ». Certains pères n'hésitent même pas à chasser leur propre fille de la maison parce qu'elle a pris une grossesse hors mariage. D'autres vont plus loin en chassant même la mère de la fille, leur épouse donc, jugée « fautive » voire « complice » en pareille circonstance. La douleur de la famille de la fille est aggravée lorsque, comme dans le cas de Fourrera, le garçon refuse la paternité de la grossesse. Et à chaque fois que cela arrive, l'auteur de la grossesse avance le fameux argument « je ne suis pas seul à coucher avec elle » ou encore « je ne n'ai couché avec qu'une seule fois ». Et lorsque certains parents qui pensaient que leur fille n'a jamais connu un homme dans sa vie entendent de tels propos, ils sont ébranlés.

Dans les faits, beaucoup de jeunes hommes se cachent derrière cet ar-

gument pour ne pas avoir à supporter les charges liées au statut de père. Accepter la grossesse serait synonyme de prendre en charge les frais médicaux de la fille pendant la grossesse chaque fois que de besoin et assumer aussi les dépenses du baptême et l'entretien de l'enfant jusqu'à sa scolarité. Or, le plus souvent, l'auteur de la grossesse est un jeune écolier ou un petit « débrouillard » qui n'a même pas les moyens de fonder un foyer à plus forte raison prendre en charge un enfant. Il y'a aussi des cas où l'auteur de la grossesse est un homme déjà marié et ne souhaite pas que son nom soit associé à un enfant naturel.

L'un dans l'autre, nombre de ces petits anges se retrouvent sous la seule charge de leur mère-célibataire.

Et c'est justement ce qu'Imane a beaucoup de mal à comprendre. Elle voit qu'à chaque fois, dans la maisonnée – habitée par plusieurs familles – c'est toujours les papas de ses camarades qui ramènent à leurs enfants toutes sortes de cadeaux (jouets, vélo, glace, pâtisserie etc.) mais elle, ne voyait jamais son père et c'est toujours sa maman qui lui apporte ce que les papas des autres leur ramènent de la ville. Même pour aller à l'école depuis qu'elle est inscrite à la maternelle, c'est la mère d'Imane qui loue un taxi-moto ou « kabou-kabou » pour l'amener et la ramener de l'école tandis que les autres enfants partent et reviennent avec leurs papas. Mais ce qu'Imane ignore est que sa pauvre maman travaille très dur pour payer sa scolarité, la nourrir, la vêtir, la soigner en cas de maladie bref, pour que la petite ne manque de rien... sauf bien sûr l'amour d'un père.

Mounira mère célibataire d'un garçon de 5 ans, en sait quelque chose. Face aux difficultés financières pour subvenir aux besoins de son fils dont le père a refusé de reconnaître la grossesse, elle n'a eu de choix que se lancer dans le commerce en ligne. Grâce à ses ventes, elle arrive à assurer le minimum à son enfant. Pour éviter ces situations « compliquées », beaucoup de jeunes filles, souvent des mineures, dans l'incapacité d'appliquer l'abstinence sexuelle, s'adonnent à l'utilisation des méthodes de contraception distribuées gratuitement ou subventionnées par les programmes de ...

Suite P. 8

Suite de la page 7

planning familial.

En revanche, il y'a des hommes qui ne fuient pas leurs responsabilités en cas de grossesse non désirée. Abdoulaye Diabaté, 33 ans, est célibataire. Il n'a pas paniqué lorsque sa copine lui a annoncé la grossesse. Il est resté aux côtés de Mariam jusqu'à la naissance de leur fille âgée de 3 ans, aujourd'hui. « *Avoir un enfant est un don de Dieu* », confie-t-il comme pour dire qu'il ne regrettait pas d'avoir conçu Aïda hors mariage. D'ailleurs, explique-t-il, je m'occupe toujours des dépenses la concernant.

Il arrive aussi qu'un couple décide de convoler en justes noces après la naissance d'un enfant. Dans ce genre de cas, l'enfant jusqu'à l'âge adulte ne connaît même pas son statut de naissance et jouit aussi bien de l'affection maternelle que paternelle.

L'épineuse question de l'héritage

Mais ce n'est pas pour autant que des problèmes ne peuvent surgir. Si le père devient polygame plus tard, à son décès, la seconde épouse peut

contester la filiation de l'enfant naturel. Celui-ci pourrait se voir refuser l'héritage contrairement à ses autres frères et sœurs nés dans les liens du mariage. Là, c'est dans le cas où les conjoints sont de confession musulmane. « *En islam, la reconnaissance de paternité n'existe que dans le cadre du mariage. De même que l'héritage. Ainsi, lorsqu'un homme décède, sa copine ne peut hériter ses biens mais si c'est l'épouse même sans enfants elle a droit à l'héritage et les enfants qu'elle a conçu dans le mariage aussi. Et vice versa* », explique Abdoulaye Yacouba dit Amirou francophonie, prédicateur musulman.

Toutefois, « *si les parents ont opté pour le droit civil dans leur relation, alors l'enfant même né hors mariage bénéficiera de ses droits civils conformément à cette filiation établie. Par contre, si ses parents ont opté pour la coutume, là il ne bénéficie pas du droit à la succession (l'enfant né hors mariage n'hérite pas dans la coutume nigérienne)* », précise Hassane Haousseize Zouera, commissaire principale de Police, cheffe de la division de la protection

des mineurs et femmes.

Protection juridique

Sur le plan juridique, aucune discrimination n'est faite à l'enfant né hors mariage. « L'enfant naturel est au même pied d'égalité que les autres. Il bénéficie de ses droits en tant que personne vulnérable et immature ainsi que des dispositions qui lui sont favorables sur tous les autres plans », affirme Hassane Haousseize Zouera.

Du reste, les différentes lois fondamentales du Niger ne laissent aucune place à une discrimination possible entre citoyens. « *Tous les Nigériens naissent et demeurent libres et égaux en droit et en devoir (...)* », proclame l'article 10 de la constitution du 25 novembre 2010, celle de la 7ème République. L'article 11 insiste : « *La personne humaine est sacrée. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger* ».

Au plan international, c'est pour protéger les droits de l'enfant que le monde s'est doté en 1989 de la

Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ratifiée par le Niger. Cependant, le Niger a émis des réserves sur tous les aspects qui peuvent aller en contradictions avec les réalités religieuses. Parce que le droit positif nigérien, justement, est fondé à la fois sur le droit stricto-sensu et la coutume. Ainsi, « *s'agissant de certaines matières telles que la succession, le mariage, la filiation, c'est la coutume des parties qui s'appliquent. La seule limite, c'est le droit à la succession* », reconnaît la cheffe de la division de la protection des mineurs et femmes. D'un point de vue juridique, l'enfant, qu'il soit légitime ou naturel, du fait de sa nature d'humain, a des droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à un nom, à la protection, entre autres.

Aussi, comme l'a rappelé le sociologue Alou Ayé, *autant, personne dans ce monde n'a choisi ses parents, son pays, sa nationalité, autant personne ne peut non plus choisir la voie à travers laquelle elle viendra au monde.*

Le Niger de retour sur la scène internationale

Les dirigeants de la Cédéao diluent leur hostilité

Par : Adamou Batouré, Stagiaire

Suite au coup du 26 juillet 2023 intervenu au Niger, la CEDEAO ainsi que les institutions telles que l'Union africain, L'UEMOA, l'Union européenne etc., ont pris immédiatement des mesures drastiques contre l'Etat du Niger, dont sa suspension de la communauté internationale et son renvoi de toutes les grandes instances de ces structures.

Cependant, en tenant compte de ces sanctions qui pèsent sur le peuple nigérien, à la sortie du sommet tenu le 26 octobre passé, l'Union africaine s'est dite préoccupée par la situation humanitaire qui prévaut au Niger et demande à ce que les effets des sanctions sur les populations soient réduites avant d'exhorter les nouvelles autorités nigériennes à coopérer pleinement avec la CEDEAO.

On note également la participation significative du ministre d'Etat,



ministre de l'Intérieur, le général Mohamed Toumba au 1er forum sur la paix et la sécurité, tenu du 21 au 22 octobre dernier à Lomé au Togo. Celle du Premier Ministre, M. Lamine Zeine au sommet saoudo-africain, d'où l'obtention de 20 millions de dollars. Cette somme obtenue suite à un accord signé avec le fonds saoudien pour le développement est destinée à la construction d'internats de jeunes filles au Niger. Cet accord et la décision de l'UA montre que le Niger tend vers un retour sur le plan international. Ce qui annonce le changement d'une ère et l'espoir de l'ouverture des opportunités de

partenariats raisonnables.

Comme le dit un dicton, le ridicule ne tue pas ! Toujours au sommet de l'Arabie Saoudite, les ennemis qui ont voulu agresser le Niger, ont manifesté une certaine considération à l'intention de son chef de gouvernement. Les images des poignées de mains échangées avec les présidents ivoirien Alassan Dramane Ouattara, du Nigéria Bola Ahmed Tinubu et de la Guinée Biseau Oumarou Sissoco ainsi que la photo de famille réunissant l'ensemble des dirigeants ayant participé au sommet ont fait parcourir le monde à travers les réseaux sociaux.

L'ÉCLOSION

Siège social : quartier Dan Gao, dans la rue en face du bar Canon à 200 mètres

Email : leclousionniger@yahoo.com

Fondateur / Directeur de publication

Ibrahim A. YERO

Tel : 90 06 78 46

Service commercial

96 27 01 96

Conception & Presse

L'ÉCLOSION

Tirage
1000 exemplaires